

COMMUNE DE SAALES
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE MOLSHEIM

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Nombre de conseillers
élus : 15

Nombre de conseillers
en fonction : 13

Nombre de conseillers
présents : 10

Séance ordinaire du 09 Juillet 2013

Sous la présidence de Monsieur Jean VOGEL, Maire, suite à la convocation datée du 02 Juillet 2013

Membres présents : Mmes Marguerite MATHIEU, Colette GLEITZ, Dominique LIEBMANN, Brigitte HUNG, Dalila TRUTTMANN.
Mrs Claude BRIGNON, Jean-Pol HUMBERT, Jean-Claude PHILIPPE et Vincent FROEHLICHER.

Membre absent ayant donné procuration : /

Membre excusé : /

Membres non excusés : Serge SCHMITT, Renaud FAUSSER et Jean-Pierre GASS

Secrétaire de séance : Roxane FREYERMUTH

Le Maire propose au Conseil une modification d'ordre du jour avant la lecture de ce dernier concernant :

- *Point 04 : Maître nageur : Modification d'indice*
- *Point 05 : Baccalauréat : Gratification*
- *Point 06 : Remboursement*

Le Conseil, à l'unanimité, accepte la modification de l'ordre du jour.

Le P.V. de la précédente séance, soumis au vote, est adopté à l'unanimité.

2013 - 055 : OBJET : VVF – Fin de travaux – Réception des lots

Le Maire expose au Conseil qu'il est nécessaire de préciser les dates de fin de travaux pour les différentes phases du programme de rénovation du VVF.

Fin de travaux :

- Pour le pavillon central : 29 Juin 2012
- Pour les logements : 29 Juin 2012
- Pour le centre de remise en forme : 21 Décembre 2012

La date de réception de tous les lots sauf lot 02 et lot 13 est fixée au **21 Décembre 2012** selon le planning recalé du 10 Avril 2012.

La date de réception des lots 02 et 13 est fixée au **27 Mai 2013** suite aux travaux réalisés sur le local poubelles afin d'y installer les panneaux solaires.

Il convient de préciser que ces travaux ont fait l'objet d'un avenant 01 pour le lot 02 et qu'ils étaient compris dans le marché initial du lot 13.

De plus, le Maire rappelle que les délais ont été tenus malgré les décalages des travaux et qu'il n'y aura plus sur ce programme d'autres pénalités que celles déjà appliquées aux entreprises suivantes :

- Lot 01 Kempf
- Lot 03 Schoenberger
- Lot 05 VOB

Des pénalités ont aussi été appliquées à l'entreprise Marques Lot 06 pour absences aux réunions de chantiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE SON ACCORD ET RETIENT** les dates de réception ci-dessus.

2013 - 056 - OBJET : Ligne de trésorerie : Renouvellement

L'ouverture de la ligne de trésorerie décidée lors du conseil municipal du 22 Mai 2008 arrive à échéance le 17 Aout 2013.

Le Maire expose au Conseil l'intérêt d'une telle ligne permettant, si besoin, de financer les travaux importants de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** le renouvellement de la ligne de Trésorerie pour une période d'un an selon les conditions annexées à la présente,
- **ACCEPTE** la mise en place d'une ligne de trésorerie interactive sous réserve de l'accord du comptable public.

2013 - 057-OBJET : Budget général : DM n°01

Section d'Investissement

DEPENSES				RECETTES			
Chap	Cpte	Libellé	D.M.	Chap	Cpte	Libellé	D.M.
020	020	Dépenses imprévues	-8 000,00				
20	205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	4 000,00				
21	2183	Matériel de bureau et informatique	4 000,00				
			0,00				0,00

2013 - 058 - OBJET : Maître nageur : Modification d'indice

Le Maire expose au Conseil qu'il faut rectifier l'indice de rémunération du maître-nageur sur la délibération 2013-016.

Il sera rémunéré sur l'échelle des éducateurs des activités physiques et sportives, 7^{ème} échelon, indice brut 418, majoré 371 et non plus 374.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la modification proposée.

2013 - 059 - OBJET : Baccalauréat : Gratification

Suite à l'obtention du Baccalauréat mention très bien de Mesdemoiselles Chloé et Clémence HUNG, le Maire propose de leurs octroyer une gratification de 50 € sous forme d'un bon cadeau.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le montant proposé.

2013 - 060 - OBJET : Remboursement

Le Maire propose au Conseil de rembourser la somme de **100 €** à Monsieur Vincent FROEHLICHER qui a payé avec ses propres deniers l'achat des bons cadeaux pour les gratifications du baccalauréat pour le compte de la commune selon la délibération du 09 Juillet dernier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de rembourser à Vincent FROEHLICHER l'achat de ces bons cadeaux sur les justificatifs présentés.

DIVERS

L'Adjoint au Maire, Claude Brignon, demande à intervenir sur le non-respect, par certains membres de l'association du marché des produits de montagne, de l'autorité communale.

Le Maire propose de faire une réunion avec le bureau de l'association.

Après ce dernier point, le Maire lève la séance.